

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2020**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L. ¹

Sherbrooke
Le 12 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110126

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	1 561 610	1 591 815
Don de la Fondation canadienne FCSCJ	300 000	
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Don de la Fondation communautaire de l'Estrie		3 195
Fonds d'urgence et de relance communautaire - COVID-19	7 110	
Produits nets de placements	(33 573)	50 388
Autres produits	11 616	3 330
	<u>1 896 763</u>	<u>1 698 728</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion	254 918	256 124
Répartition des charges d'administration générale (note 12)	50 588	39 807
Attributions et programmes		
Attributions aux organismes (note 9)	910 765	905 685
Autres programmes	233 221	319 485
Programme - service à la communauté - gestion (note 12)	187 321	145 771
Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ		
Attributions aux Centraides d'autres régions	120 000	
Attributions aux organismes	180 000	
Radiation des apports à recevoir		2 688
Répartition des charges d'administration générale (note 12)	33 725	26 538
	<u>1 970 538</u>	<u>1 696 098</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(73 775)</u>	<u>2 630</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)
Évolution de l'actif net
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	96 786	570 779	667 565
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(73 775)	(73 775)
Affectation d'origine interne			2 630
Encaissements des avances à des organismes	(23 571)	23 571	
Solde à la fin	73 215	520 575	593 790
			667 565

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(73 775)	2 630
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 529	7 868
Variation nette de la juste valeur des placements	57 141	(52 556)
Produits réinvestis des fonds communs d'obligation		(23 154)
	<u>(8 105)</u>	<u>(65 212)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>89 702</u>	<u>(29 597)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 81 597 (94 809)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(919 668)	(1 397 755)
Cession de placements	942 713	1 406 670
Encaissement des avances à des organismes	23 571	23 571
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(19 833)</u>	<u>(10 080)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>26 783</u>	<u>22 406</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	108 380	(72 403)
Encaisse au début	<u>22 863</u>	<u>95 266</u>
Encaisse à la fin	<u>131 243</u>	<u>22 863</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

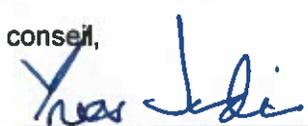
Situation financière

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	131 243	22 863
Apports à recevoir et autres créances (note 4)	1 056 770	832 872
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes	23 571	23 571
Frais payés d'avance	18 364	18 016
	<u>1 229 948</u>	<u>897 322</u>
Long terme		
Placements (note 5)	810 006	890 192
Avances à des organismes (note 6)	49 644	73 215
Immobilisations corporelles (note 7)	80 953	66 137
Bâtiment destiné à la vente (note 8)	46 271	
	<u>2 216 822</u>	<u>1 926 866</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 505 378	1 200 773
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	117 654	58 528
	<u>1 623 032</u>	<u>1 259 301</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	73 215	96 786
Non affecté	520 575	570 779
	<u>593 790</u>	<u>667 565</u>
	<u>2 216 822</u>	<u>1 926 866</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Yves Jodoin, président


Marie-Hélène Wolfe, directrice générale

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligations et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligations et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur, incluant les obligations pour lesquelles l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immeuble	40 ans
Oriflammes	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans
Amélioration locative	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 60 % pour la collecte de fonds et 40 % pour les attributions et programmes, à l'exception des salaires qui ont été répartis avec une clé de répartition de 52 % pour la collecte de fonds et 48 % pour les attributions et programmes (60 % et 40 % respectivement au 31 mars 2019).

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

4 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Apports à recevoir	1 044 477	827 413
Taxes à la consommation à recevoir	12 293	5 459
	<u>1 056 770</u>	<u>832 872</u>

5 - PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Obligations, 4 % à 5,1 % (1,55 % à 5,5 % au 31 mars 2019), échéant entre décembre 2020 et juin 2023	50 966	225 466
Fonds communs d'obligations	251 030	254 184
Fonds du marché monétaire	508 010	410 542
	<u>810 006</u>	<u>890 192</u>

6 - AVANCES À DES ORGANISMES

	2020	2019
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %), encaissable par versements trimestriels de 2 679 \$, échéant en 2022	29 464	40 179
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2023	13 393	16 964
Avance à Centre des femmes de Memphrémagog, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	7 143	10 000
Avance à Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	7 143	10 000
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	16 072	19 643
	<u>73 215</u>	<u>96 786</u>
Encaissements disponibles à court terme	23 571	23 571
	<u>49 644</u>	<u>73 215</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 23 571 \$ de 2021 à 2022, à 18 036 \$ en 2023, à 6 251 \$ en 2024 et à 1 786 \$ en 2025.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Immeuble				48 926
Oriflammes	7 124	2 553	4 571	5 284
Ameublement et équipement	110 289	91 835	18 454	10 229
Site Web	6 256	5 148	1 108	1 698
Amélioration locative	56 820		56 820	
	180 489	99 536	80 953	66 137

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 8 529 \$ (7 868 \$ en 2019).

8 - BÂTIMENT DESTINÉ À LA VENTE

Au cours de l'exercice, l'organisme a adopté un plan de vente à l'égard de l'immeuble. Cet immeuble est évalué au moindre de la valeur comptable au moment où l'immeuble a été classé comme destiné à la vente et de la juste valeur diminuée des frais de vente estimatifs. Aucune dépréciation sur l'immeuble n'a été constatée à son égard depuis le moment où cet actif a été classé comme destiné à la vente.

9 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

	2020 \$	2019 \$
Association (ACTE) des accidentés cérébro-vasculaire et traumatisés crâniens de l'Estrie (no 10029-6490)	17 510	17 510
Animation jeunesse du Haut-Saint-François (no 89406-0268)	10 295	10 295
Arrimage Estrie (no 10689-6020)	12 840	12 840
Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (no 13149-8719)	13 867	13 867
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (no 12897-2726)	10 295	10 295
Association des personnes sourdes de l'Estrie (no 89438-5855)	12 209	12 209
Association de promotion et de défense des droits de l'Estrie (Hans-Droits) (no 14083-4128)	15 208	15 208
Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc. (no 12102-9557)	14 782	14 782
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie Inc. (no 11879-3504)	11 209	11 209
L'Autre Rive (no 10299-7897)	11 819	11 819
Centre d'action bénévole Concert'Action Beaulac-Garthy (no 11944-7514)	10 641	10 641
Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François (no 13243-3061)	14 914	14 914
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (no 10689-2714)	10 840	10 840
Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc. (no 13168-6230)	11 473	11 473
Centre d'action bénévole de Windsor (no 10087-7570)	10 778	10 778

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

9 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)

	2020	2019
	\$	\$
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (no 10688-9207)	14 592	14 592
Centre des femmes de Lennoxville et environs (no 873439061)	12 599	12 599
Centre des femmes de la MRC du Granit (no 14079-3365)	13 098	13 098
Centre des femmes de Memphrémagog (no 13909-9287)	12 769	12 769
Centre des femmes du Val-Saint-François (no 10088-6381)	14 018	14 018
Centre des femmes La Parolière (no 10689-3845)	14 205	14 205
Centre l'Élan (no 10789-6830)	14 132	14 132
Centre pour femmes immigrantes (no 14046-2524)	14 787	14 787
Commun'Action Ste-Jeanne D'Arc Inc. (no 86449-0487)	10 988	10 988
Cuisine Amitié de la MRC d'Asbestos (no 89365-6454)	10 730	10 730
Cuisines collectives « Bouchée double » (no 14118-2717)	12 491	12 491
Cuisine collective du Haut-Saint-François (no 88323-5038)	13 416	13 416
Cuisine Collective Le Blé D'Or de Sherbrooke (no 13970-8853)	42 025	42 025
DIRA - Estrie (no 89185-2667)	10 295	10 295
Élixir ou L'Assuétude d'Ève (no 14079-3209)	15 568	15 568
Famille Espoir (no 89613-5746)	14 175	14 175
Famille Plus (no 14046-5758)	10 294	10 294
Groupe régional d'intervention sociale de l'Estrie (no 81295-5367)	10 000	10 000
L'Ensoleillé (no 14196-3868)	10 295	10 295
La Chaudronnée (no 10291-8729)	24 292	24 292
La Croisée des sentiers (no 14015-6472)	10 295	10 295
La Maison Caméléon de l'Estrie Inc. (no 89245-2368)	10 489	10 489
Le Rivage du Val-Saint-François (no 13207-1382)	12 479	12 479
Les Jeunes du Coin d'Ascot (no 10323-2286)	16 388	16 388
Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc. (no 13252-3861)	16 096	16 096
Les Tabliers en folie de Richmond (no 14127-1130)	16 775	16 775
Maison de jeunes de Fleurimont / Local des jeunes des Jardins-Fleuris (no 86760-3540)	11 031	11 031
Maison de la famille de Sherbrooke Inc. (no 89346-0766)	15 586	15 586
Maison de la famille Memphrémagog (no 14095-4934)	12 484	12 484
Maison des jeunes « Actimage » (no 13363-8585)	10 295	10 295
Maison des jeunes de Coaticook (no 107593204-12589)	13 180	13 180
Maison des jeunes de Lennoxville Youth Centre (no 12051-4229)	10 921	10 921
Maison des jeunes de Waterville « Les Pacifistes » (no 13862-7583)	10 976	10 976
Maison Jeunes-Est (no 12987-9029)	17 492	17 492
Marraine Tendresse (no 89130-7019)	11 105	11 105
Moment'Hom (no 89275-4714)	12 106	12 106
Cinq maisons de jeunes du milieu rural		
Regroupement des jeunes de Saint-Camille (no 89022-5444)	6 827	6 827
Action jeunesse de Saint-Adrien (no 89233-3444)	6 827	6 827
Découverte jeunesse d'Ham-Sud (no 89334-2766)	6 827	6 827
Maison des jeunes de Wotton (no 89179-7847)	6 827	6 827
Mouvement jeunesse de Saint-Georges (no 88944-4378)	6 827	6 827
Partage Saint-François (no 131034597)	12 372	12 372
Passerelle de Weedon Inc. (no 10296-9524)	12 295	12 295
Points Jeunesse du Granit (no 10102-4560)	14 541	14 541

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

9 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Rayon de Soleil de l'Estrie (no 13713-9952)	10 295	10 295
Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (no 10788-6780)	14 103	14 103
Sercovie (no 11914-5597)	36 600	31 520
Service budgétaire populaire de l'Estrie (Solution Budget Plus) (no 10479-0332)	16 873	16 873
Service budgétaire populaire des Sources (no 89422-1092)	12 628	12 628
S.O.S. Grossesse (no 13644-1649)	13 155	13 155
Spot Jeunesse de Sherbrooke (no 10496-9787)	14 411	14 411
Villa Pierrot Inc. (no 84317-2396)	17 769	17 769
Virage Santé mentale (no 12059-8297)	10 441	10 441
	<u>910 765</u>	<u>905 685</u>

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTE DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		
Afférents aux immobilisations corporelles	49 783	
Autres	32 185	32 404
Salaires et charges sociales à payer	35 686	26 124
	<u>117 654</u>	<u>58 528</u>

11 - DON À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE

En vertu d'une entente conclue entre l'organisme et la Fondation communautaire de l'Estrie, les ressources transférées à cette dernière doivent servir exclusivement aux fins de l'organisme. Au 31 mars 2020, le montant cumulatif transféré s'élève à 89 735 \$ (89 735 \$ en 2019).

12 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	221 573	218 656
Répartition des charges d'administration générale	50 588	39 807
	<u>272 161</u>	<u>258 463</u>
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	187 321	145 771
Répartition des charges d'administration générale	33 725	26 538
	<u>221 046</u>	<u>172 309</u>
	<u>493 207</u>	<u>430 772</u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

13 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs d'obligations et les fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

14 - ENGAGEMENT

La société s'est engagée, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 610 652 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 57 515 \$ en 2021, en 2022 et en 2023, et à 59 515 \$ en 2024 et en 2025.